



SUCCÈS DU PROGRAMME **FAO-UE FLEGT**

GHANA: défendre les droits des communautés forestières et leur assurer une juste compensation

Clarifier les réglementations afin d'améliorer les moyens de subsistance des exploitants forestiers et prendre des mesures fermes contre l'exploitation illégale

INFORMATIONS CLÉS

Le travail réalisé au Ghana pour promouvoir le commerce de bois légal en partenariat avec l'Union européenne (UE) met avant tout l'accent sur l'implication des communautés locales qui vivent dans les forêts ou leurs environs. Les paysans et les communautés ne comprennent pas toujours leurs droits, et les activités illégales des exploitants ont souvent lieu sans aucun contrôle dans les forêts en dehors des réserves. Le Programme FAO-UE FLEGT a appuyé une association à but non lucratif, le Partenariat pour la gestion durable des forêts-Ghana, afin de sensibiliser davantage les agriculteurs quant à leur droit à négocier des compensations lorsque l'exploitation porte atteinte aux cultures sur leurs terres. Le projet a permis aux paysans et aux communautés locales de prendre conscience de leurs droits, et a également aidé les exploitants à mieux comprendre leurs responsabilités conformément à la loi.

Pour les paysans et les communautés vivant sur les 500 000 hectares de terres forestières en dehors des réserves forestières nationales du Ghana, l'arrivée des exploitants peut représenter un coup de pouce bienvenu pour les revenus des ménages. Mais l'exploitation peut à l'inverse affecter les récoltes de nourriture et les revenus, abîmer le sol (chute des arbres, construction de routes, machines et véhicules lourds), et même polluer de précieuses sources d'eau.

Reconnaître les droits des communautés touchées par l'exploitation est une des pierres angulaires de l'Accord de partenariat volontaire (APV) signé entre le Ghana et l'UE en 2009 dans le cadre du Plan d'action FLEGT. En conformité avec l'APV, les exploitants du Ghana doivent prouver la légalité de leur bois pour pouvoir le commercialiser sur le marché domestique ou international. Ceci implique la signature d'accords de responsabilité sociale avec les communautés forestières touchées par l'exploitation, et le paiement de justes compensations pour tout dommage causé à leurs terres. Cette réglementation est particulièrement pertinente dans le cas des forêts situées en dehors des réserves du Ghana,

A TRAVAILLÉ POUR

les communautés locales et les paysans, les exploitants et la Commission forestière du Ghana.

A TRAVAILLÉ À

promouvoir les droits des communautés forestières et des paysans afin d'assurer une juste compensation pour toute exploitation sur leurs terres.

A TRAVAILLÉ AVEC

le Partenariat pour la gestion durable des forêts - Ghana (SFMP-G), une association bénévole du Ghana comprenant six organisations : le Groupe de travail national pour la certification forestière, l'Association pour le développement durable et la jeunesse, la Kumasi Wood Cluster Association, l'Agri-business in Sustainable Natural African Plant Products, les Amis de la terre-Ghana, et le conseil traditionnel de Wassa Amenfi.

EN UN COUP D'ŒIL

A TRAVAILLÉ GRÂCE À

À l'Union européenne, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le Département pour le développement international du Royaume-Uni.

Programme FAO-UE FLEGT

Le Programme FAO-UE FLEGT travaille avec de nombreux partenaires internationaux à la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne afin de lutter contre l'exploitation illégale et le commerce qui y est lié. Depuis 2008, le Programme FAO-UE FLEGT a soutenu plus de 200 projets dans 40 pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie pour améliorer la gouvernance forestière et promouvoir le commerce de bois légal.



Liens connexes

Sustainable Forest Management Partnership-Ghana (SFMP-Ghana)
www.sfmpghana.org

Brochure des choses à faire et à ne pas faire : améliorer l'exploitation en dehors de réserves en appui à l'APV fonctionnel du Ghana
[http://www.sfmpghana.org/reports/orl/FINAL%20DO'S%20AND%20DON'TS%20\(VPA\)%20August%202016.pdf](http://www.sfmpghana.org/reports/orl/FINAL%20DO'S%20AND%20DON'TS%20(VPA)%20August%202016.pdf)

Site internet FLEGT APV Ghana
www.fcghana.org/vpa/index.php

En collaboration avec



Contacts

Robert Simpson

robert.simpson@fao.org

www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme/fr/

#FLEGT

qui contribuent de manière importante à la production de bois et de produits bois pour le marché domestique, et qui sont habituellement des terres agricoles ou des forêts communautaires où les moyens de subsistance peuvent facilement être compromis.

En dépit de la loi, une étude a révélé que de nombreux paysans et communautés forestières n'avaient pas connaissance de leurs droits, et que les exploitants en profitaient. Les agriculteurs ont indiqué que même si les exploitants détenaient des permis, ils payaient souvent avec retard, ne tenaient pas leurs promesses, et abattaient même des arbres sans leur accord. Quarante-vingt dix pour cent des paysans interrogés ont déclaré qu'ils étaient insatisfaits des compensations qu'ils recevaient, et qui résultaient d'accords verbaux passés avec les exploitants.

« J'acceptais tout montant en compensation de mes récoltes endommagées, cinquante de mes cacaoyers ont été endommagés et j'ai juste accepté 100 cedis (27 USD). » a affirmé Barima Agyarkwa Bekoe du District forestier de Nkawie.

Les choses à faire et à ne pas faire

Afin de remédier à cette situation, le Programme FAO-UE FLEGT a soutenu l'association bénévole Sustainable Forest Management Partnership-Ghana.

L'équipe du projet a créé et distribué une brochure à l'attention du personnel de la Commission forestière du Ghana, des exploitants et des paysans, qui définit clairement les processus à suivre en cas d'exploitation en dehors des réserves, ainsi que la négociation de compensations.

Le projet proposait aux paysans des formations individuelles en négociation avec les exploitants, ainsi qu'un cadre permettant d'estimer les compensations dont ils pourraient bénéficier dans différents cas de figure. Les exploitants ont reçu une formation sur la nécessité de prouver la légalité du bois qu'ils mettent sur le marché avec des documents écrits à l'appui, et des accords de compensation.

Améliorer la gouvernance forestière

Le projet a réussi à sensibiliser les exploitants, les paysans et les représentants de communautés des cinq régions. Les organisations de la société civile continuent à utiliser le cadre de compensation pour sensibiliser les paysans quant à leurs droits relatifs aux compensations, paiements et vérification. La Commission forestière du Ghana a aussi formé son personnel à l'utilisation des modèles développés.

« J'ai désormais suffisamment d'assurance pour négocier une compensation avec un exploitant, en prenant différents éléments en compte au cours du processus de négociation », affirme Bekoe.

Le projet a permis d'améliorer les moyens de subsistance des paysans, de réduire l'exploitation illégale, et de renforcer la gouvernance forestière en augmentant la transparence et en contribuant aux Objectifs de développement durables (ODD)2 (faim « zéro » et promotion d'une agriculture durable), 15 (vie terrestre), et 16 (paix, justice et institutions efficaces).